Pass' Engagement Citoyen

Tu as entre 16 et 25 ans et tu as des projets ? Nous pouvons t'aider à les réaliser !

Avec une aide à la formation

PSC1

Prévention et Secours Civiques de niveau 1

Pour être un citoyen actif !

Le PSC1 t'apprendra à réagir face à des situations de la vie quotidienne : malaise, traumatismes, perte de connaissance, arrêt cardiaque, etc

Aide limitée à 20 jeunes (70 euros maximum/ candidature)

BAFA

Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs

Pour un animateur talentueux !

Le BAFA te permettra d'encadrer des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs.

Aide limitée à 8 jeunes (aide de 400 euros/ jeune) sous réserve de réussir les 3 étapes de la formation. Le stage est à réaliser dans un accueil de loisirs de la commune.

villepreux.fr

Villepreux

Avec une aide pour passer ton permis et devenir un conducteur responsable !

Le permis B te donnera accès à une liberté de circulation en respectant les règles de bonne conduite tout en faisant attention à toi et aux autres.

Avoir au moins 16 ans. L'auto-école doit être à Villepreux.
Aide limitée à 15 jeunes (350 euros/jeune), après obtention du code sous présentation d'un justificatif. L'aide se versée en échange d'un engagement ou d'une participation bénévole aux évènements municipaux et ou associatifs, avec un engagement de 15 heures lors de l'année en cours.

À retenir

Toutes les demandes pour prétendre à ces différents dispositifs devront se faire par le biais d'un dossier d'inscription à remplir et à envoyer à associations@villepreux.fr

Avec une aide pour réaliser un projet coup de cœur

Le dispositif « Villepreux soutient ses jeunes » (aide financière pouvant aller jusqu'à 600 euros) pour soutenir les jeunes dans leurs projets (civiques, humanitaires, sportifs, cultuels etc...).
Une présentation du projet devra être fournie en annexe de ce dossier d'inscription.
Le soutien de la commune se fait en échange d'un engagement du jeune dans la vie communale sous la forme d'une participation bénévole aux évènements municipaux et ou associatifs.

Les dossiers de candidature sont sélectionnés en fonction de la motivation, du projet de formation professionnelle à venir, de l'engagement du jeune auprès de la collectivité.
Le montant de l'aide financière sera déterminé en fonction du projet et de son coût.

Tu veux rester connecté ? Suis-nous et abonne toi à notre newsletter !